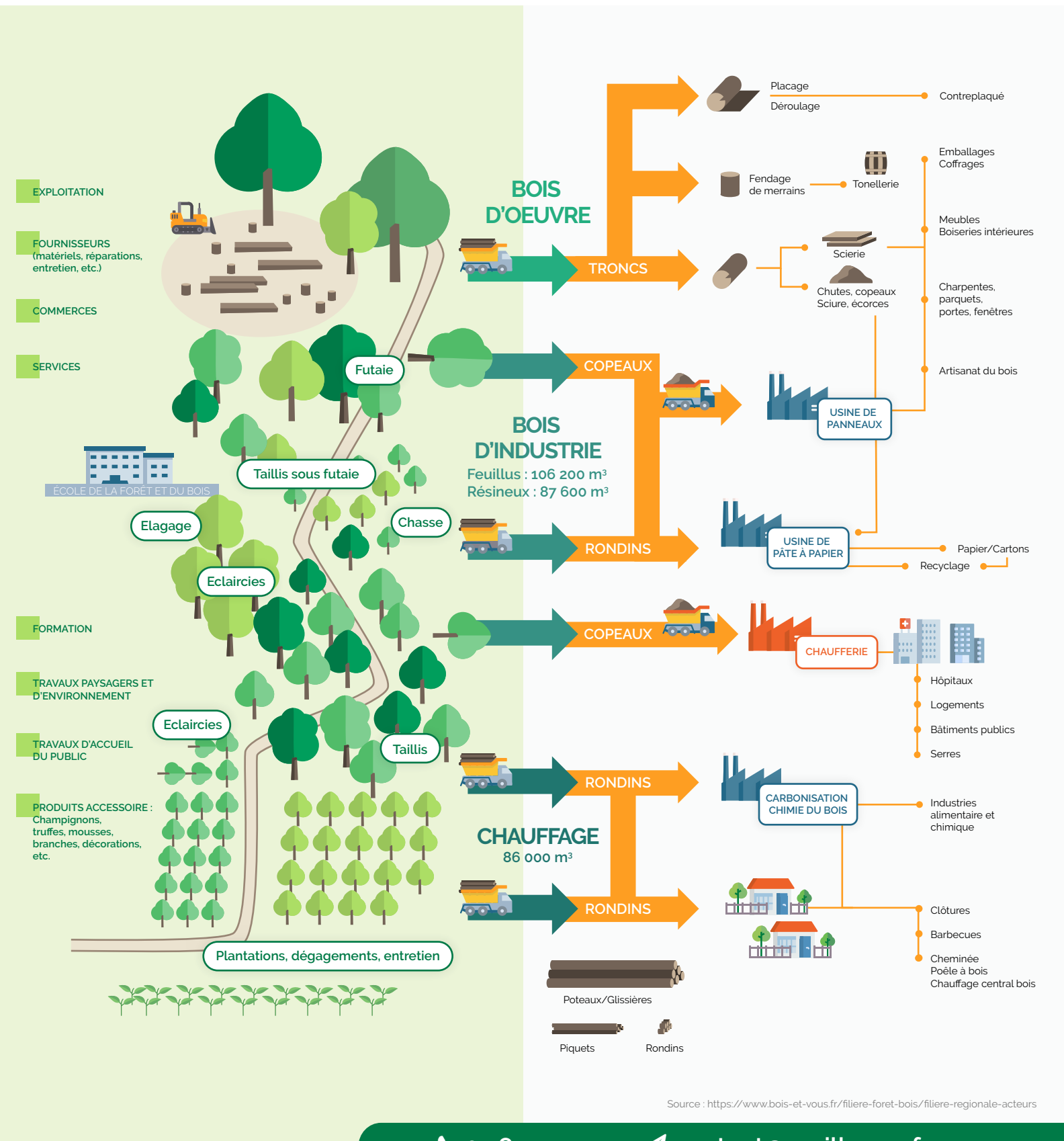


LES GROUPEMENTS FORESTIERS

De la Forêt Française à nos utilisations quotidiennes du bois sous toutes ses formes, découvrez le cheminement de la filière-bois.



☎ 01 84 25 52 15 ↗ contact@meilleur-gf.com

Avertissements et Risques

- ▶ Risques de perte : certaines années peuvent se solder par un exercice déficitaire selon le choix des coupes ou des essences. Le capital n'est pas garanti, il existe un risque de perte de valeur et/ ou d'absence de dividende. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée aux apports au capital ;
- ▶ Investissement à long terme : outre le fait de prendre en compte les durées de détention minimum pour bénéficier des avantages fiscaux, cet investissement ne peut être conseillé en cas de besoin de liquidités récurrent ;
- ▶ Liquidité très faible : même s'il existe une réelle demande structurelle pour les forêts, le marché secondaire des parts de groupements forestiers est assez confidentiel ;
- ▶ Naturels : tempêtes, incendies, risques phytosanitaires... de nombreux risques pèsent sur la bonne santé de la forêt, mais les sociétés de gestion disposent d'assurances qui couvrent partiellement les risques de tempêtes et d'incendie.
- ▶ Responsabilité non-limitée au montant des apports.

⚠ L'investissement dans un GF est un placement long terme. Les parts doivent être conservées pour une durée de 8 à 10 ans minimum.

Mentions légales :

Nom : MeilleureSCPI.com - Siège social : 4, rue de la Michodière - 75002 Paris

Forme juridique : S.A.S. au capital de 10 000 € - Siret 532 567 583 0010 RCS de Paris - NAF/APE : 7022Z

Adresse e-mail : contact@meilleurescpi.com - Site internet : MeilleureSCPI.com - Tél : 0805 696 022 (appel gratuit depuis un fixe)

Conformément aux dispositions de l'article 325-12-1 du règlement de l'AMF, MeilleureSCPI.com a établi une procédure efficace et transparente en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations que lui adressent ses clients existants ou potentiels. Vous pouvez adresser vos réclamations par voie postale : à l'adresse suivante : MeilleureSCPI.com - Service Clients / Gestion des réclamations - 4, rue de la Michodière - 75002 Paris - par email : reclamation@meilleurescpi.com - par téléphone : 01 82 28 28 28 et en remplissant le formulaire de réclamation (en cliquant sur ce lien)

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Le réclamant peut notamment s'adresser à : LACPR, LAMF, L'ANACOFI.

MeilleureSCPI.com est inscrit à l'ORIAS sous le numéro d'immatriculation 13000814 (www.oriass.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en investissement financier (CIF) enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) positionné dans la catégorie b Art. L520-1 II 1° du Code des assurances ;
- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA)
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP)

La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

MeilleureSCPI.com dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités auprès de l'AIG adhérent N°2401200/RD00043134Y.